

8 000 manifestants à Paris le 30 mars à l'appel de FO pour conserver la possibilité de partir à la retraite à 55 ans !

Fédération des personnels des services publics et des services de santé FORCE OUVRIERE 153 - 155 rue de Rome 75017 PARIS
☎ 01 44 01 06 00 - ✉ fo.sante-sociaux@fosps.com - fo.territoriaux@fosps.com - www.fosps.com - www.fo-publics-sante.org



Venus des quatre coins du territoire, à l'appel de FO, de la CFTC, de l'UNSA SANTÉ et de la CFE-CGC, 8 000 hospitaliers et agents territoriaux ont battu le pavé parisien pour exiger le maintien du code des pensions et de la catégorie active, et le retrait du projet de loi « *renovant le dialogue social dans la fonction publique* » qui inclut la remise en cause de la possibilité de partir à la retraite dès 55 ans pour les paramédicaux.

Cette manifestation devait se dérouler le premier jour de l'examen du projet de loi. Le gouvernement, pour éviter une pluie d'amendements, a décidé de repousser d'une semaine sa discussion à l'Assemblée nationale.

C'est un premier succès : Le gouvernement doit prendre en compte le rejet massif de l'article 30.

L'ensemble des organisations syndicales rejette l'article 30 du projet de loi « dialogue social dans la fonction publique » qui s'attaque à l'acquis statutaire que représente la catégorie active pour les paramédicaux.

Les hospitaliers indiquent au gouvernement qu'ils n'entendent pas voir expérimenter sur leur dos la contre-réforme des retraites.

En exigeant le maintien de la catégorie active, les hospitaliers défendent le Statut et le code des pensions civiles et militaires :

En premier lieu, parce que le code des pensions accorde le droit à la retraite à 55 ans aux soignants (*infirmiers, aides-soignants, ASHQ...*), parce qu'ils occupent des emplois présentant un risque particulier ou des fatigues exceptionnelles (*Art. L 21 du code des pensions*).

En second lieu, parce que les paramédicaux qui ont accompli 15 ans de services actifs peuvent partir à la retraite dès l'âge de cinquante-cinq ans (*Art 21 du décret CNRACL de 1965*).

En touchant à cet acquis, le gouvernement ouvrirait la voie à d'autres catégories, à d'autres corps ou cadres d'emplois de la fonction publique.

Augmentation des salaires et amélioration des grilles : OUI !

Catégorie A : OUI !

Chantage à la retraite : NON !

Les paramédicaux refusent le chantage inacceptable du « droit d'option ». Face aux orientations gouvernementales affichées, quelle garantie de maintien des conditions actuelles de départ pour ceux qui feront le choix, entre juin et décembre 2010, de rester en catégorie B ?

Ils refusent aussi la remise en cause de la majoration de durée d'assurance (1 an pour 10 ans) et sa conséquence sur la décote.



Force Ouvrière entend poursuivre la mobilisation pour obtenir satisfaction, d'où la nécessité du rapport de force.

Nous appelons nos syndicats, les personnels hospitaliers et territoriaux à opposer des revendications claires.

- ✓ **Maintien du code des pensions et des droits y afférents**
- ✓ **Calcul de la retraite sur les 6 derniers mois de traitement**
- ✓ **Maintien de la catégorie active**
- ✓ **Respect des droits collectifs et des statuts**
- ✓ **Augmentation générale des salaires et pensions**

Non à l'allongement de la durée de cotisation !
Non à la remise en cause de l'âge légal de la retraite !
40 ans c'est déjà trop !

Ce sont sur ces bases, pour une action efficace, qu'il faudra « bloquer le pays » !